



SPL Sud Immobilier
8, place Raymond Forni – BP106
90101 DELLE Cedex

***Marché d'études et de maîtrise d'œuvre concernant
LA CRÉATION D'UN PARKING – AIRE DE COVOITURAGE***

Règlement de consultation (R.C)

ARTICLE 1 - MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Sud Territoire

8, Place Raymond FORNI, 90100 DELLE

Téléphone : 03.84.56.26.07 Fax : 03.56.27.66

ccst90@cc-sud-territoire.fr

Personne responsable du marché: **Monsieur Christian RAYOT**, Président

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La mission d'études et de maîtrise d'œuvre, objet de la présente consultation portera sur la création d'un parking – aire de covoiturage sur la zone du Technoparc-Queue aux Loups, à Delle (90100).

Coût estimatif des travaux : 349 000 € HT

Les missions de maîtrise d'œuvre confiées seront :

- études complémentaires (dossier PA / autorisation d'urbanisme, accessibilité, sécurité)
- les études d'esquisse (**ESQ**)
- les études d'Avant-Projet (**AVP**),
- l'étude de Projet (**PRO**),
- l'Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux (**ACT**),
- le Visa des études d'exécution réalisées par les entreprises (**VISA**),
- la Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (**DET**),
- l'Assistance au maître d'Ouvrage lors des opérations de Réception et pendant la garantie de parfait achèvement (**AOR**).

Article 3 – FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le dossier fourni aux candidats comprend l'acte d'engagement à compléter, le présent règlement de consultation, le CCTP, le CCAP et le plan de localisation du futur parking.

Article 4 – DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution de certaines missions sont indiqués dans l'Acte d'Engagement et dans le programme de travaux.

Article 5 - OFFRES

5.1 : Date et lieu de réception de l'offre

La date limite de réception des offres **est fixée au vendredi 7 avril 2017 à 12h00 au siège de la Communauté de Communes du Sud Territoire, 8 place Raymond Forni à Delle.**

Au-delà de cette date, les offres seront rejetées sans qu'aucune contestation ne puisse être élevée.

5.2 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours calendaires à compter de la date limite de réception.

5.3 : Transmission des offres

Les offres seront envoyées **sur support papier** par la poste en recommandé avec AR ou remises contre récépissé à la Communauté de Communes du Sud Territoire, 8, Place Raymond FORNI-BP106, 90101 DELLE Cedex.

Les offres **transmises par télécopie et / ou par voie électronique seront rejetées.**

5.4 : Critères de sélection des offres

Le jugement des offres sera effectué sur la base des critères suivants :

1. Valeur technique de l'offre sur la base du mémoire technique (50 %)

- a. Moyens humains et matériels dédiés au marché, (10%)
- b. Organisation prévue par le candidat pour l'exécution de la prestation, (5%)
- c. Compréhension de la mission par le candidat, (10%)
- d. Capacités et références du prestataire (10%)
- e. Planification des prestations (5%)
- f. Délai de réalisation (10%)

2. Prix des prestations (50 %)

Le candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse sera attributaire du marché sous réserve qu'il produise les certificats fiscaux et sociaux relatifs à l'exercice budgétaire précédant celui de la consultation, délivrés par les administrations et organismes compétents.

Le candidat dispose d'un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la demande de la personne publique, pour produire les certificats réclamés.

Si le candidat ne produit pas lesdits certificats dans les délais impartis, son offre est définitivement rejetée.

5.5 : Négociation

Après analyse des offres, la Communauté de Communes du Sud Territoire se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats qui auront présentés les offres les plus intéressantes. Dans ce cadre, la négociation se déroulera soit par entretien individuel ou par Email.

5.6 : Recevabilité des offres

Les offres présentées par les candidats devront être conformes aux différentes pièces du marché ainsi qu'au présent règlement.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être impérativement rédigés en français ou traduit en français (notice d'utilisation, carnet d'entretien, etc.).

Outre les délais et les conditions de formes visés ci-dessus, la recevabilité des offres sera appréciée après l'examen des documents impérativement transmis par tous les candidats lors de la soumission.

Les offres devront être placées sous enveloppe cachetée, portant l'adresse suivante :

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Sud Territoire
8 Place Raymond FORNI, BP106
90101 DELLE Cedex

avec la mention:

Consultation pour le marché d'études et de maîtrise d'œuvre
relatif à la création d'un parking-aire de covoiturage

Le candidat veillera à faire figurer sur cette enveloppe son cachet ou tout autre signe permettant d'identifier l'entreprise soumissionnaire.

L'enveloppe contiendra :

• **Les pièces relatives à la candidature :**

- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager juridiquement le candidat. Ce document sera fourni seulement s'il est nécessaire.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales pour l'exercice budgétaire précédent celui de la consultation. Le candidat pourra néanmoins fournir les liasses CERFA 3666 (ou similaires) visées par les administrations compétentes.
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
 - qu'il n'a pas fait au cours des cinq dernières années, l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles du code du travail.L'ensemble de ces attestations sont synthétisées dans les imprimés DC1 et DC2 (à télécharger sur Minefi.gouv.fr). Dans ce cas, ne pas oublier de joindre les documents réclamés à ce titre.

Les pièces ci-dessus seront certifiées conformes, datées et signées en original par la personne habilitée à engager le candidat.

En cas d'attribution à un groupement d'entreprise, le groupement prendra impérativement la forme d'un groupement solidaire. Les pièces administratives relevant de la candidature seront fournies par l'ensemble du groupement. Les capacités techniques, financières et professionnelles seront appréciées globalement pour l'ensemble du groupement conformément aux articles 50 à 54 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est interdit de présenter une offre en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement(s).

En outre, le candidat présentera les documents suivants :

- Les principales références et/ou certificats de capacité de moins de 3 ans pour des travaux similaires (chaque référence mentionnera obligatoirement : la désignation, l'année, le lieu de la réalisation, le maître d'ouvrage et le coût de l'opération).
- Une note permettant d'évaluer les capacités financières du candidat (CA des 3 derniers exercices clos, etc.).
- Les éventuelles certifications.

• **Les pièces relatives à l'offre :**

- L'acte d'engagement,
- Le RC,
- Le CCTP,
- le CCAP,

Les pièces énumérées ci-dessus seront datées et signées en original par la personne habilitée à engager le candidat.

De plus le candidat fournira une note méthodologique constitué obligatoirement des documents suivants permettant d'évaluer la valeur technique de l'offre :

- Les moyens humains et techniques du candidat et de ses sous-traitants éventuels,
- Le calendrier prévisionnel,
- La méthodologie de travail : organisation, fréquence des réunions, réunions de chantier et personnes présentes,
- La nature des livrables envisagés (formats, supports...) au cours des différentes phases,

- accompagnés préférentiellement d'exemples illustrés,
- La composition et cohérence de l'équipe dédiée à l'étude : le candidat précisera la composition de l'équipe, les compétences et les responsabilités de chacun dans le déroulement de la mission ainsi qu'une répartition des temps passés par phase et par intervenant,
 - La compréhension de la mission : le candidat reformulera le contexte de la mission et les attendus, afin que le Maître d'ouvrage apprécie la manière dont le candidat a compris les enjeux de l'étude (capacité, procédé, performances de traitement...).
 - un sous-détail du prix global forfaitaire donnant la répartition de la rémunération du maître d'œuvre par élément de mission et intervenant (intervenants de l'entreprise, coût horaire, temps passé, nombre de réunions prévues, totaux en jours et euros HT) ;

5.7 : Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

5.8 : Conditions de règlement

Les sommes dues en exécution du marché susmentionné seront payées par virement selon les règles de la comptabilité publique à compter de la réception de la facture à la Communauté de Communes du Sud Territoire, le cachet d'entrée du courrier de la société fera foi.

Article 6 : Langue de la consultation

La langue utilisée par les soumissionnaires au cours de la consultation est exclusivement le français.

Article 7 : Acceptation du présent règlement

La participation à la présente consultation emporte pour le candidat l'acceptation, sans réserve d'aucune sorte, du présent règlement.

A _____, le

Le maître d'œuvre